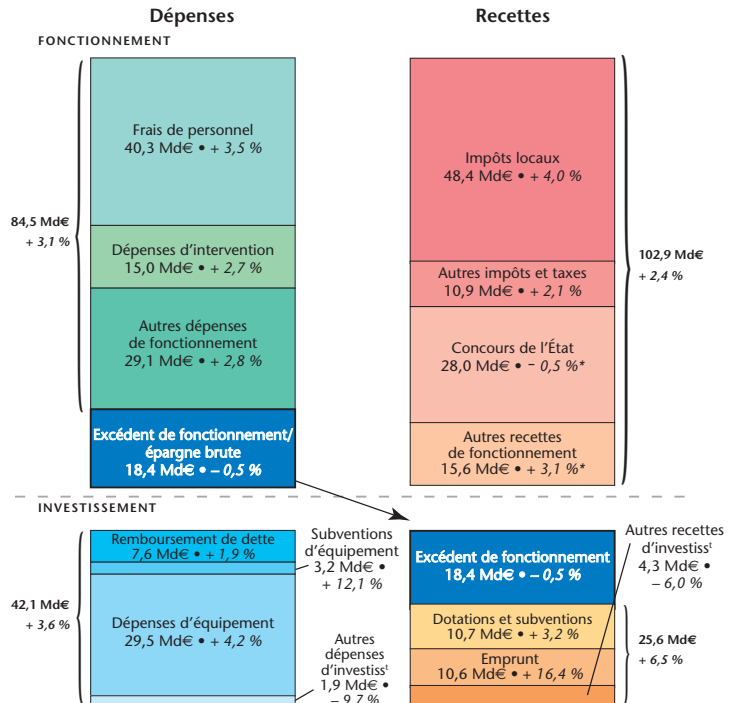


Fiches par collectivité

Les finances du secteur communal

En 2012, les ressources de fiscalité directe locale restent dynamiques pour le secteur communal, tandis que les concours de l'État sont stabilisés. Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes, sous l'effet, en particulier, de la hausse des dépenses de personnel. L'excédent de fonctionnement, qui progressait de plus d'un milliard d'euros par an depuis 2009, se tasse légèrement. Cependant, le secteur communal poursuit l'effort d'équipement entamé en 2011, en le finançant par un plus large recours à l'emprunt. En 2013, le bloc communal devrait enregistrer un budget de fonctionnement du même type : progression des impôts locaux, avec en particulier + 7,5 % pour la CVAE, gel des dotations, augmentation attendue des frais de personnel. Compte tenu des élections prévues en mars 2014, les communes et leurs groupements devraient continuer leur effort d'investissement en 2013.

LA SITUATION FINANCIÈRE DU SECTEUR COMMUNAL EN 2012



Les pourcentages correspondent aux évolutions des montants entre 2011 et 2012.

* Les évolutions associées aux concours de l'État et aux autres recettes de fonctionnement diffèrent de celles de l'annexe 2A : le reversement FSRIF, comptabilisé en tant que dotation jusqu'en 2011, a été assimilé pour ce calcul à une autre recette de fonctionnement.

Source : DGFIP.

En 2012, le secteur communal¹ rassemble 35 305 communes regroupées en 2 581 EPCI à fiscalité propre et 1 481 communes isolées. L'intégration fiscale se poursuit : hors reversements fiscaux, la part des groupements à fiscalité propre dans les dépenses totales du secteur communal est de 24 %.

2012 : les dépenses de fonctionnement continuent de progresser

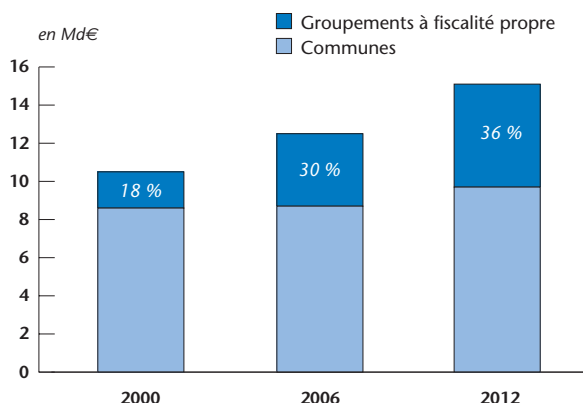
Les dépenses de fonctionnement du secteur communal augmentent en 2012 : + 3,1 %, contre + 2,8 % en 2011.

Les frais de personnel continuent de progresser (+ 3,5 %). Ils s'élèvent à 40,3 Md€ en 2012 et constituent près de la moitié des charges de fonctionnement (48 %). Cette hausse est essentiellement due aux groupements à fiscalité propre, avec une augmentation de 8,7 %, contre 2,6 % pour les communes.

Depuis le début des années 2000, les dépenses de personnel témoignent de la montée en charge de l'intercommunalité, avec une hausse régulière des dépenses communales de personnel et une progression importante de celles des groupements de communes. Toutefois, cette approche, comptable mais non consolidée, ne permet pas de tenir compte de la mutualisation des services en matière de gestion et de dépenses de personnel qui se développe au niveau du secteur communal.

Les dépenses d'intervention du secteur communal, 15 Md€ en 2012, sont de plus en plus largement supportées par les groupements à fiscalité propre. De 2000 à 2012, la part de ces dépenses prises en charge par les groupements a doublé, passant de 18 % à 36 %.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INTERVENTION DU SECTEUR COMMUNAL



Source : DGFIP.

1. Le secteur communal comprend l'ensemble des communes et de leurs groupements à fiscalité propre (métropole, CU, CA, CC et SAN).

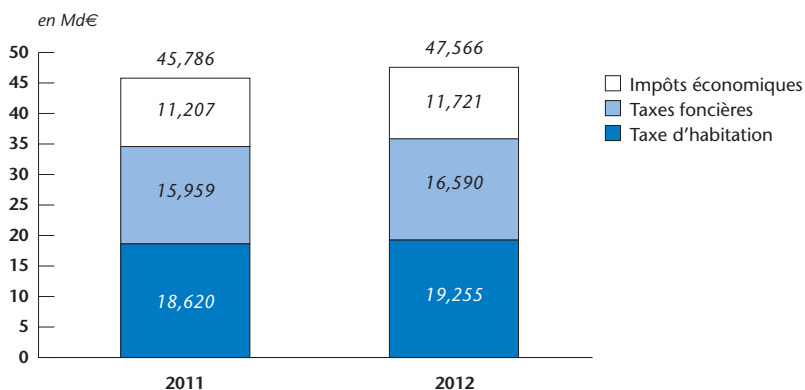
La hausse des achats et charges externes (+ 3,3 %) est plus soutenue qu'en 2011. Les frais financiers continuent d'augmenter (+ 3,2 % en 2012) en lien avec l'augmentation de l'encours de dette, les taux, à court ou à long terme, étant plutôt orientés à la baisse.

2012 : les ressources fiscales restent dynamiques

Les recettes de fonctionnement augmentent moins rapidement que les dépenses. Elles atteignent 102,9 Md€, soit une hausse de 2,4 % en 2012. Plus de 47 % des recettes de fonctionnement proviennent des produits des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et impôts économiques). Cette part est en progression en 2012 (+ 0,7 point) par rapport à 2011, première année de la réforme de la fiscalité locale pour les collectivités locales. Cette réforme a permis au secteur communal de bénéficier de la redistribution des produits des taxes ménages et de conserver des impôts économiques à pouvoir de taux.

En 2012, les produits votés de cotisation foncière des entreprises (CFE) progressent de 5,2 %, plus rapidement que ceux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette progression de la CFE est liée à la hausse particulièrement importante des bases taxables, qui elle-même s'explique en partie par celles des bases minimum fixées par les conseils municipaux et/ou les organes délibérants des groupements de communes à fiscalité propre. Certaines collectivités, n'ayant pas anticipé les effets trop marqués de leurs délibérations pour les petites et moyennes entreprises ou les petits commerçants, ont pu décider de prendre en charge, en lieu et place du redevable, une partie ou la totalité de la fraction de cotisation foncière des entreprises correspondant à l'augmentation de base minimum de 2012 décidée en 2011. La traduction comptable de cette prise en charge ne sera effective qu'en 2013 pour ces collectivités.

LES IMPÔTS LOCAUX DU SECTEUR COMMUNAL



Champ : secteur communal hors syndicats à contributions fiscalisées.

N. B. : les impôts économiques sont la CFE, la CVAE, les IFR et la TASCOM.

Sources : DGCL, à partir des informations DGFIP.

Le niveau des autres impôts et taxes progresse également, et atteint près de 10,9 Md€. La taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), avec 5,9 Md€, représente plus de la moitié de ces ressources. La progression de 0,8 point sur un an de cette part tient pour partie aux objectifs de rationalisation de la carte intercommunale, qui se traduisent par la réduction du nombre de syndicats.

En marge de l'augmentation de ses recettes fiscales, le secteur communal voit globalement diminuer les concours financiers dont il bénéficie de la part de l'État. Cette érosion est surtout liée à la baisse des attributions de péréquation et de compensation qui servent de variable d'ajustement pour le respect de la norme d'évolution des concours financiers.

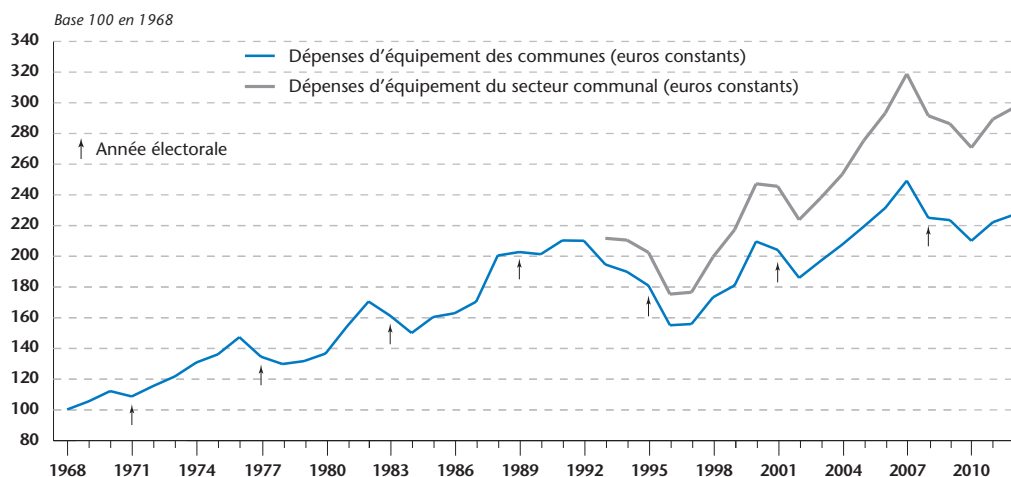
Face à la progression des dépenses de fonctionnement, la croissance dynamique des recettes fiscales associée à l'atonie des concours financiers de l'État ne suffit pas à maintenir l'épargne brute du secteur communal à son niveau de 2011 : elle diminue de 0,5 % et s'établit à 18,4 Md€.

Si globalement les reversements fiscaux, ceux des groupements vers leurs communes membres, ceux liés à la péréquation horizontale ou encore ceux du FNGIR, n'ont pas d'impact sur l'excédent de fonctionnement du secteur communal, les montants de fiscalité reversée par le biais de ces différents mécanismes s'établissent à 12,2 Md€ en 2012, en progression de 294 M€. Au titre de la péréquation horizontale, le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) a été revu et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé. La loi de finances pour 2012 les a dotés de 210 M€ et 150 M€.

2012 : l'effort d'investissement se maintient

L'investissement public en France est porté en majeure partie par le secteur communal, avec plus de 29,5 Md€ de dépenses d'équipement.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT DES COMMUNES ET DU SECTEUR COMMUNAL (COMMUNES + GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE)



Sources : DGCL, DGFIP.

En 2012, à deux ans des prochaines élections municipales, les communes et les groupements à fiscalité propre ont une nouvelle fois augmenté leurs dépenses d'investissement, respectivement de + 3,3 % et + 5,8 %. Cette hausse, en phase avec le cycle « classique » de l'investissement lié au calendrier électoral, est essentiellement due à la croissance des dépenses d'équipement (+ 1,2 Md€, soit + 4,2 %) même si les subventions d'investissement dans le secteur communal affichent une progression forte (+ 12,1 %, soit 0,3 Md€).

2012 : recours plus important à l'emprunt et taux d'endettement en hausse

Face aux 34,6 Md€ de dépenses d'investissement (hors remboursement de dette), le bloc communal ne dispose que d'un peu plus de 33,4 Md€, en provenance de l'épargne brute et des recettes d'investissement (hors emprunt). Le secteur communal affiche globalement en 2012 un besoin de financement de 1,15 Md€, 0,65 Md€ pour les communes et 0,5 Md€ pour les groupements à fiscalité propre.

Les communes, et plus encore les groupements, ont davantage recours à l'emprunt : 10,6 Md€ pour le secteur communal, soit une progression de 16,4 %.

La dette du secteur communal atteint 82,3 Md€ fin 2012, soit 3,1 Md€ supplémentaires. Compte tenu du rythme faible d'évolution des recettes de fonctionnement, le taux d'endettement (dette/RRF) atteint près de 80 %.

2013 : dernier exercice avant les élections

En 2013, année préélectorale, le budget de fonctionnement du secteur communal devrait présenter une nouvelle progression des impôts locaux, avec en particulier + 7,5 % pour la CVAE et une progression des impôts « ménages » liée principalement à l'effet base. Elle sera, comme en 2012, associée à la stagnation des concours de l'État et à l'augmentation attendue des dépenses de personnel suite au relèvement du taux de la contribution employeur due à la CNRACL. Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires pèsera aussi sur l'excédent de fonctionnement du secteur.

Côté investissements, les communes et les groupements devraient continuer leur effort en les finançant, comme en 2012, par le recours à l'emprunt.

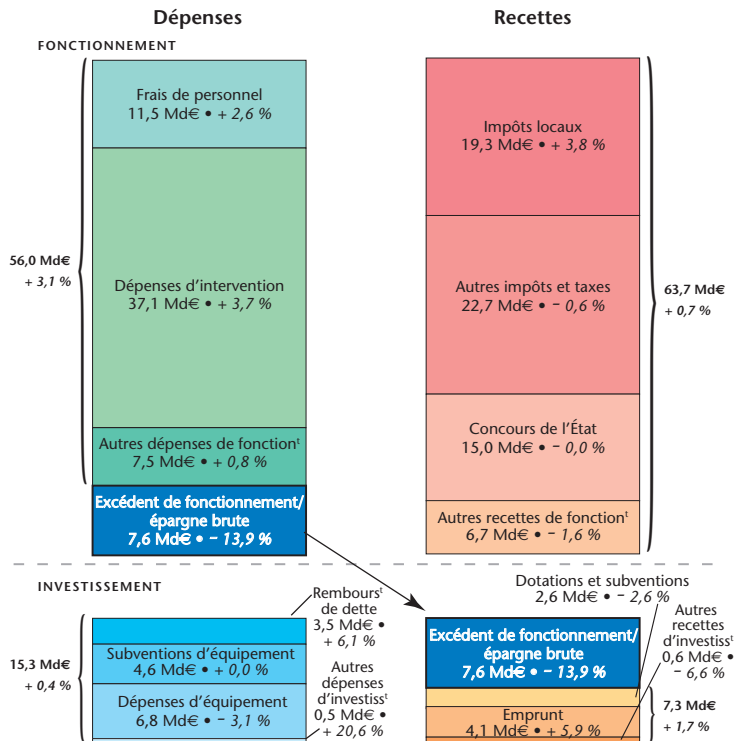
La péréquation horizontale, destinée à résorber les inégalités entre les territoires, est portée à 590 M€ avec la montée en puissance du FPIC (+ 210 M€) et la progression de 20 M€ du FSRIF.

Les finances des départements

En 2012, les départements enregistrent une augmentation des dépenses de fonctionnement de 3,1 % : le contexte social dégradé pèse fortement sur leurs dépenses d'aide sociale, tandis que les frais de personnel augmentent sensiblement. Simultanément, les recettes de fonctionnement évoluent faiblement, notamment à cause de la chute du niveau du montant des droits de mutation. L'épargne brute affiche ainsi une baisse de 1,2 Md€ par rapport à l'année 2011. Malgré un recours à l'emprunt en hausse, l'investissement des départements est à nouveau en recul en 2012 (- 1,1 %).

Les départements prévoient pour 2013 une nouvelle hausse des dépenses de fonctionnement et une légère baisse de leurs dépenses d'investissement. L'appel au marché bancaire serait équivalent à celui de 2012.

LA SITUATION FINANCIÈRE DES DÉPARTEMENTS EN 2012



Les pourcentages correspondent aux évolutions des montants entre 2011 et 2012.

Source : DGFIP.

Les charges de fonctionnement progressent fortement en 2012

En 2012, les dépenses de fonctionnement des départements s'élèvent à 56 Md€, en hausse de + 3,1 %.

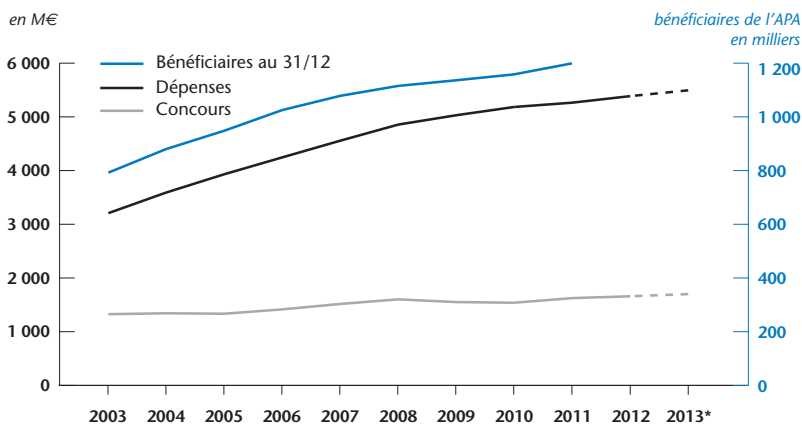
Les deux tiers des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux dépenses d'intervention, qui résultent essentiellement des compétences transférées aux départements. Elles s'élèvent à 37,1 Md€ en 2012, en augmentation de + 3,7 %.

Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA), à la prestation de compensation du handicap (PCH) et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont les principales composantes de ces dépenses d'intervention.

Le RSA a été mis en place en juin 2009 en remplacement du RMI et de l'API. Les conditions d'attribution des allocations RSA ont été étendues en septembre 2010 aux jeunes de moins de 25 ans et, à partir de janvier 2011, aux DOM. Les départements ont la charge de la gestion et du financement du RSA socle (avec ou sans activité) et du RSA socle majoré. La crise économique, commencée en 2008 par la crise financière, a alourdi fortement les charges liées au RSA pendant l'année 2012. Le taux de chômage affiche une hausse de 0,8 point en un an. Le nombre de bénéficiaires du RSA socle (avec ou sans activité) a quant à lui augmenté de plus de 5 % au cours de l'année 2012. Cette évolution est essentiellement due à la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA socle seul (+ 6,9 %).

La PCH, mise en place en 2006, se substitue à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), qui est versée depuis les premières lois de décentralisation. Depuis 2008, les enfants handicapés bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) peuvent opter pour la PCH ou conserver l'AEEH. Les dépenses liées au handicap se sont accrues de manière très dynamique les premières années de sa mise en place. Au cours de l'année 2012, le nombre de bénéficiaires de la PCH a augmenté de 11 %, après 19 % l'année précédente. Parmi les 149 000 bénéficiaires de la PCH au 31 décembre 2012, 8 % sont des enfants de moins de 20 ans. L'ACTP ne peut plus être accordée, elle continue cependant à être versée aux personnes handicapées qui souhaitent conserver cette allocation. L'ACTP a été versée à 78 000 personnes en décembre 2012, soit une diminution de 6 % sur un an. Les allocations PCH sont financées conjointement par la CNSA et les départements. Depuis plusieurs années, le concours de la CNSA à la dépense de PCH décroît, passant d'un taux de couverture de 97 % en 2008 à 38 % en 2012, selon les données provisoires de la CNSA, accroissant d'autant la charge des départements.

**ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE
ÉVOLUTION DES DÉPENSES, DU CONCOURS DE L'ÉTAT
ET DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES**



* Données provisoires.

Source : DREES, ministère des affaires sociales et de la santé.

Le vieillissement de la population accroît inévitablement les dépenses d'APA : en 2012, les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 9,1 % de la population, contre 8,5 % en 2007. Le nombre de bénéficiaires de l'APA est en constante augmentation de 2007 à 2011 (+ 14,3 %), pour atteindre 1,35 million en 2011. La CNSA participe au financement des dépenses d'APA : en 2011, le taux de couverture de ces dépenses par la CNSA est remonté à 30,8 %, contre 29,6 % l'année précédente. Pour l'année 2012, le taux est proche de celui de 2011, selon les données provisoires de la CNSA.

Les dépenses de personnel progressent en 2012 de 2,6 %, après 1,9 % en 2011. Les transferts de personnel sont terminés depuis l'année 2010. Ces transferts, mis en œuvre pendant la période 2006-2010 dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, ont beaucoup accru les charges salariales des départements sur la période concernée. Les dépenses de personnel dans la fonction publique territoriale dépendent aussi de la revalorisation du SMIC, en fonction d'un mécanisme de relèvement des indices des traitements les plus faibles. En 2012, deux revalorisations du SMIC ont eu lieu, l'une en janvier (+ 0,3 %), l'autre en juillet (+ 2 %).

Les charges financières progressent en 2012 sous l'effet de la hausse de l'encours de dette des départements. Leur poids dans les dépenses des départements reste cependant limité, passant de 1,5 % en 2008 à 1,7 % en 2012, et ne dépassant pas 1 Md€.

Les recettes de fonctionnement sont liées à des ressources fiscales instables

En 2012, les recettes de fonctionnement des départements s'élèvent à 63,7 Md€. Elles ont augmenté de 0,7 % sur un an, alors qu'elles avaient progressé en moyenne annuelle de 3,1 % de 2008 à 2012.

Les ressources des départements sont alimentées par les recettes de fiscalité et les concours de l'État. Elles sont en partie liées à l'environnement économique conjoncturel : la moindre progression de ces recettes en 2012 provient principalement de la faiblesse des niveaux des DMTO et du gel du montant des dotations.

La réforme de la fiscalité locale de 2011 a inversé les poids relatifs entre fiscalité directe et fiscalité indirecte. En 2012, la fiscalité indirecte correspond à 35,6 % des recettes alors que la fiscalité directe correspond à 30,4 % des recettes.

En 2012, la fiscalité directe perçue par les départements est constituée de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). Le taux de la taxe foncière reste voté par les conseils généraux.

Les fonds de péréquation départementale

En 2012, le fonds de péréquation des DMTO des départements a été alimenté par un prélèvement sur stock et un prélèvement sur flux pour un montant global de 580 M€. Une partie (120 M€) de ces prélèvements a été mise en réserve.

En 2013, les ressources de ce fonds se montent à 279 M€. Pour compenser la perte de recettes par rapport à 2012, le CFL a décidé de recourir à la moitié des crédits mis en réserve, soit 60 M€.

Le fonds de péréquation de la CVAE perçue par les départements, mis en œuvre à compter de 2013, est doté de 60 M€. Comme pour le fonds des DMTO, ce fonds est alimenté par des prélèvements sur stock et sur flux.

Pour plus de détails sur les fonds de péréquation départementale, se reporter à l'annexe 10 des rapports de l'OFL 2012 et 2013.

Les impôts indirects s'élèvent en 2012 à 22,7 Md€, en baisse de 0,6 %. La fiscalité indirecte des départements repose principalement sur trois catégories d'impôts : les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, anciennement TIPP).

Les DMTO perçus par les départements s'élèvent en 2012 à 8,0 Md€, en baisse de 7,5 %. Ces ressources fiscales sont instables : en forte hausse au début des années 2000, elles s'effondrent ensuite en 2008 et 2009, quand la crise économique et financière se traduit par la chute des transactions et la baisse des prix du marché immobilier. La reprise qui a eu lieu en 2010 et 2011 a été de courte durée. En 2012, les DMTO baissent de nouveau. Ils représentent 12,5 % des ressources de fonctionnement des départements.

La TICPE 2012 atteint le même niveau qu'en 2011, soit 6,5 Md€, et représente 10,3 % des ressources de fonctionnement des départements.

La TSCA 2012 se monte à 6,6 Md€, en hausse de 6,1 %. Sa contribution aux ressources des départements a doublé depuis la réforme de la fiscalité locale, les départements recevant la part TSCA perçue auparavant par l'État.

Les concours de l'État s'élèvent en 2012 à 15,0 Md€ et représentent 23,6 % des ressources de fonctionnement des départements. Le gel des dotations en valeur, hormis les dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, s'applique pour la deuxième année consécutive.

Les dépenses d'investissement continuent à diminuer

En 2012, les départements dégagent une épargne brute d'un montant de 7,6 Md€, en baisse de 1,2 Md€ (soit - 13,9 %). Le taux d'épargne brute, après la croissance des années 2010 et 2011, a ainsi reculé en 2012, pour s'établir à 12 %.

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette résultante qui sert au financement des investissements s'élève à 4,2 Md€, affichant une baisse de 1,4 Md€.

Les investissements réalisés, hors remboursements de dette, s'établissent à 11,9 Md€, en décroissance de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses d'équipement direct des départements sont les plus touchées par cette diminution, elles baissent de 3,1 %, à 6,8 Md€. Les subventions d'équipement versées, principalement à destination du secteur communal, sont demeurées stables.

Pour financer leurs investissements en 2012, l'autofinancement s'étant contracté et le FCTVA s'étant réduit en raison de la baisse des investissements de l'année précédente, les départements ont fait davantage appel au secteur bancaire, pour un volume d'emprunts supérieur de 5,9 % à celui de 2011. La dette des départements atteint ainsi 31,1 Md€ en 2012, et leur capacité de désendettement se dégrade légèrement. En supposant que toute l'épargne brute soit consacrée au remboursement de la dette, les départements auraient besoin de 4 ans pour apurer leur dette, contre 3,5 ans en 2011.

2013 : les départements prévoient une nouvelle baisse de l'épargne brute

Les départements s'attendent à une année 2013 similaire à 2012, le contexte économique ne devant pas s'améliorer.

Les dépenses de fonctionnement sont votées en progression de 2,6 %, en raison d'une augmentation attendue des dépenses de personnel (+ 2,2 %) et des transferts versés aux ménages, des subventions de fonctionnement et des participations (+ 3,0 %). La croissance des charges de personnel s'explique en partie par la réévaluation des cotisations CNRACL votées

dans la loi de finances 2013, qui a porté les cotisations retraite des agents à 8,76 % et celle des employeurs à 28,85 %.

L'évolution des recettes de fonctionnement est plus ténue que celles des dépenses (+ 2,0 %). Globalement, le niveau 2013 attendu des « autres impôts et taxes » serait à la baisse par rapport à 2012. Les départements anticipent à nouveau une contraction des droits de mutation en 2013. Les impôts locaux sont prévus en hausse de 5,6 % et compensent en partie la baisse des autres taxes. De plus, le montant des dotations 2013 restera globalement à son niveau de 2012.

Par ailleurs, l'article 48 de la LFR 2012 prévoit un fonds de soutien aux départements doté de 170 M€ prélevés sur les ressources de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Avec une hausse des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes, l'épargne brute devrait se contracter en 2013. Les dépenses d'investissement des départements sont quasiment stables en 2013, avec d'un côté un accroissement de l'investissement direct, et de l'autre un désengagement dans les subventions d'équipement que les départements accordent.

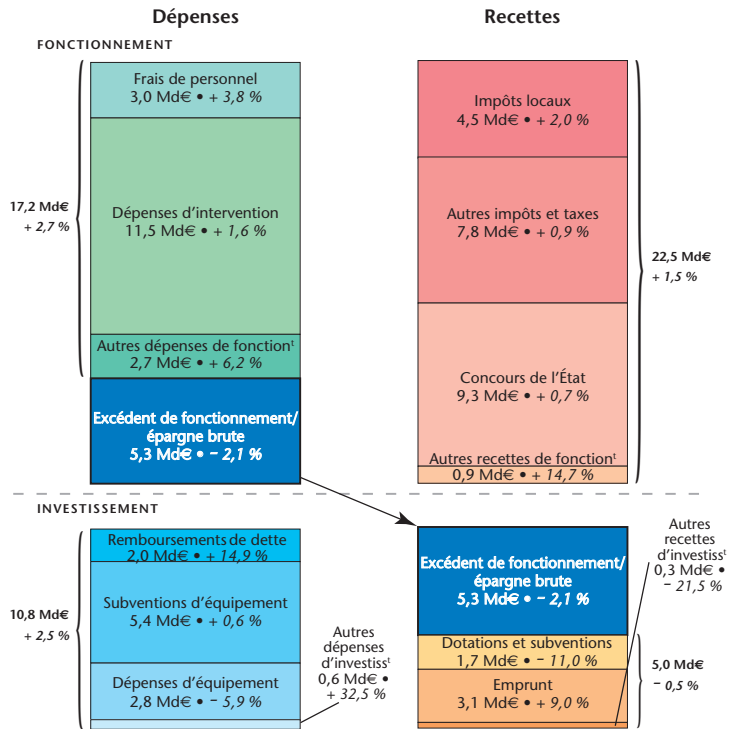
Les départements devraient faire appel au marché bancaire pour des montants semblables à ceux de 2012, et leur stock de dette devrait encore augmenter pendant l'année 2013.

Les finances des régions

En 2012, les régions dégagent des marges d'autofinancement plus faibles qu'en 2011, mais elles maintiennent leur niveau d'investissement (hors remboursements de dette) en le finançant une nouvelle fois par l'emprunt. Leur taux d'endettement (dette/recettes de fonctionnement) progresse de plus de 3 points en un an; il est passé de près de 67 % à plus de 84 % entre 2008 et 2012.

Les régions prévoient pour 2013 des exercices budgétaires dans la continuité de ceux de 2012 : des dépenses de fonctionnement influencées par la hausse des charges de personnel, des recettes de fonctionnement en faible progression malgré l'augmentation significative des impôts locaux portée par celle de la CVAE et des dépenses d'investissement en léger repli. Leur taux d'endettement devrait encore progresser.

LA SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIONS EN 2012



Les pourcentages correspondent aux évolutions des montants entre 2011 et 2012.

Source : DGFIP.

En 2012, les dépenses de fonctionnement des régions ont augmenté de 2,7 %, un rythme comparable à celui de 2011.

2012 : des charges de personnel en hausse

La progression des dépenses d'intervention, qui constituent les deux tiers de ces dépenses de fonctionnement, reste encore contenue (+ 1,6 % en 2012, contre + 1,3 % en 2011), mais en hausse nette depuis 2010, année de fin des transferts de compétences prévus par la loi LRL du 13 août 2004.

Les dépenses relatives aux achats et charges externes, en hausse soutenue sur 2010 (+ 8,2 %) et 2011 (+ 10,1 %) en raison du recours accru à des contrats de prestations de services, affichent une hausse plus modérée en 2012 (+ 4,9 %).

Les dépenses de personnel augmentent davantage en 2012 (+ 3,8 %) qu'en 2011 (+ 2,8 %) alors que le processus des transferts de personnel était déjà quasiment achevé à cette date. Deux revalorisations du SMIC se sont répercutées en 2012 sur le traitement minimal de la fonction publique et donc sur les rémunérations des agents de catégorie C, qui constituent les trois quarts des effectifs des conseils régionaux.

Des ressources de fonctionnement peu dynamiques

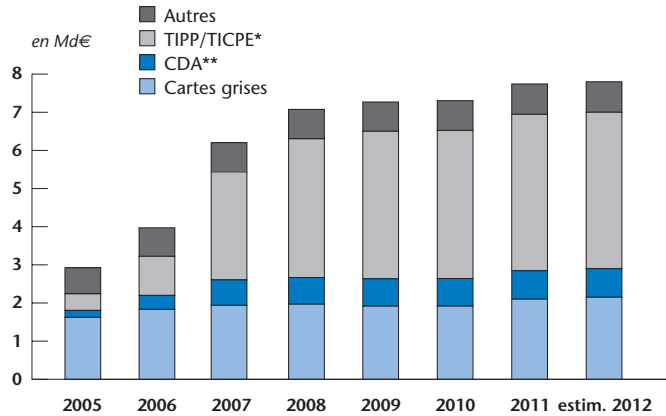
Les recettes courantes des régions progressent un peu moins vite, passant de 1,8 % en 2011 à 1,5 % en 2012.

Les régions perçoivent des impôts locaux, qui, depuis 2011, sont tous des impôts économiques, d'autres impôts et taxes et des concours de l'État, lesquels incluent notamment, pour 0,7 Md€, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour assurer le maintien de leurs ressources après la réforme fiscale.

Le produit des impôts locaux s'est ainsi accru de 2 % en 2012 avec, en particulier, une croissance de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 3,3 %.

Sur la même période, les impôts indirects et taxes ont augmenté plus modérément de 0,9 %. Les quatre cinquièmes de ces produits sont portés par la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) et la taxe sur les cartes grises, dont les tarifs avaient fortement augmenté dans certaines régions en 2011. Les recettes liées à l'immatriculation des véhicules ont donc progressé beaucoup plus faiblement en 2012 qu'en 2011 (respectivement 1,8 % et 8,5 %).

RECETTES DE FISCALITÉ INDIRECTE DE 2005 À 2012



* TIPP/TICPE : la taxe intérieure sur les produits pétroliers change de nom en 2011 et devient la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

** CDA : contribution au développement de l'apprentissage.

Sources : DGCL, comptes administratifs 2005 à 2011, premiers résultats pour 2012.

Pour les régions métropolitaines, la TICPE sert pour une large part de vecteur de compensation des transferts de compétences prévus par la loi LRL de 2004. Son évolution résulte alors de fractions supplémentaires de tarif accordées chaque année en lois de finances. Les conseils régionaux ont toutefois la possibilité de recourir à deux modulations de leur fraction régionale. Ces deux tranches de modulation sont indépendantes l'une de l'autre, mais leur cumul ne peut dépasser 2,5c€/l de carburant.

La première permet à chaque région de moduler à la hausse ou à la baisse le tarif régional sur son territoire. Actuellement, seule la région Poitou-Charentes a renoncé à faire usage de son pouvoir de modulation, et la collectivité territoriale de Corse a augmenté ses tarifs dans des limites inférieures aux plafonds. Les autres régions ont augmenté leur fraction de tarif jusqu'aux valeurs maximales autorisées. Les produits dégagés par cette modulation peuvent être utilisés librement.

La seconde, instaurée en 2011 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, permet une modulation à la hausse dont les recettes sont exclusivement affectées au financement de grands projets d'infrastructures de transports alternatifs à la route. Seules la collectivité territoriale de Corse et les régions Poitou-Charentes et Rhône-Alpes n'ont pas opté pour la modulation maximale. Les produits dégagés peuvent, au choix de chaque conseil régional, être comptabilisés en recettes de fonctionnement ou en recettes d'investissement.

En 2012, les produits de TICPE inscrits dans les comptes des régions progressent globalement de 2,3 %. Cette hausse est de 0,7 % pour la TICPE inscrite en section de fonctionnement.

LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES
DANS LES BUDGETS RÉGIONAUX

en millions d'euros

	2011	2012	2012/2011
TICPE - Total	4 239	4 336	2,3 %
TICPE inscrite en section de fonctionnement	4 121	4 148	0,7 %
<i>dont TICPE - 2^e part</i>	231	323	
TICPE - 2 ^e part inscrite en section d'investissement	118	188	

Source : DGFIP, comptes de gestion.

Les concours de l'État ont augmenté de 0,7 %. Ils représentent près de 42 % des ressources de fonctionnement, et cela malgré le gel en valeur de certaines dotations de l'État, dont notamment la DGF, qui s'élève en 2012 à près de 5,5 Md€.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé nettement moins rapidement que les charges, et le montant de l'épargne brute accuse un repli de 2,1 % en 2012¹.

Le niveau des dépenses d'investissement stable en 2012

Les régions maintiennent leur effort d'investissement : le montant des dépenses d'investissement (hors remboursement de dette) est équivalent, avec 8,8 Md€, à celui de 2011. Les subventions d'équipement versées progressent et prennent une part de plus en plus importante dans cette dépense au détriment des dépenses d'équipement brut, qui diminuent depuis 2009. Sur les trois dernières années, le niveau moyen des dépenses d'équipement est d'environ 3 Md€, contre 3,7 Md€ sur les années 2007 à 2009.

Les remboursements de dette bondissent de près de 15 % en un an, alors qu'en 2011 ils avaient déjà progressé de plus de 10 %.

Les recettes d'investissement (hors emprunts) s'établissent à 1,9 Md€ en 2012. Cette baisse de 12,6 % par rapport à 2011 intervient en dépit de l'augmentation de la TICPE « Grenelle », comptabilisée en investissement (+ 70 M€), et du maintien en valeur de la dotation régionale d'équipements scolaires (DRES) à 661 M€. Les montants liés au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sont en net retrait, en phase avec la baisse des dépenses d'équipement propre.

Le recours à l'emprunt est plus important, pour un montant de 3,1 Md€, soit + 9 %.

La dette s'accroît de 1,1 Md€, pour atteindre plus de 19 Md€. Rapportée aux recettes de fonctionnement, qu'elles comptabilisent ou non toute la TICPE « Grenelle », le poids de la dette progresse de plus de 3 points.

1. Si la TICPE - 2^e part avait intégralement été comptabilisée en section de fonctionnement, ce repli aurait été de 0,8 %.

Perspectives 2013

Les évolutions de dépenses et de recettes votées dans les budgets 2013 doivent être interprétées avec prudence.

Les dépenses de fonctionnement sont votées en hausse modérée (+ 1,4 %), en raison d'une moindre progression des achats et charges externes et des intérêts de dette, et d'une croissance contenue des dépenses d'intervention. En revanche, la hausse des frais de personnel devrait rester soutenue, en lien avec la hausse prévue des taux de cotisation CNRACL.

L'évolution des recettes de fonctionnement devrait être faible (+ 0,7 %), malgré la croissance forte prévue sur les produits de CVAE (+ 7,5 %). Le montant des concours de l'État ne devrait pas progresser, compte tenu du gel de l'enveloppe normée prévu par la loi de finances pour 2013.

En dépit de la hausse des dépenses de fonctionnement, plus rapide que les recettes, le montant de l'épargne brute devrait rester stable. Le budget d'investissement est prévu en léger repli, avec un nouvel effort pour les subventions d'équipement, versées au détriment des dépenses d'équipement direct.

Les régions devraient recourir à l'emprunt pour des montants comparables à ceux de 2012 : leur dette devrait atteindre environ 20 Md€ fin 2013, et leur taux d'endettement devrait encore nettement progresser.